Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 29 (1982)

Heft: 9

Artikel: Un exercice à Neuchâtel

Autor: Habersaat, R.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-367091

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Un exercice à Neuchâtel

R. Habersaat, chef local de Neuchâtel

Un exercice d'intervention et de collaboration entre la protection civile de Neuchâtel et l'EM cantonal de défense ainsi que les troupes PA a eu lieu le 22 juin 1982 à Chaumont (NE).

A la suite de l'expérience positive réalisée lors des manœuvres du CA amp 1 qui représentaient un exercice d'engagement de la protection civile de la ville de Neuchâtel aux côtés du bataillon PA 5 sur un objectif important en automne 1980, le Cdt de l'Ar ter 16 nous a demandé, à la fin de l'année dernière, si nous serions disposés à collaborer à un nouvel exercice. L'objectif se trouvait à Chaumont et était constitué par la démolition du Grand Hôtel ainsi que de sa dépendance lors du CR 82 du Bat PA 5. Nous avons spontanément donné notre accord pour cet exercice, tant il est vrai que nous nous devons d'exercer la collaboration avec tous nos partenaires, soit l'EM cantonal de la défense, l'arrondissement territorial et les troupes PA. La préparation technique et tactique a été mise au point lors de plusieurs séances présidées par le Cdt de l'Ar ter 16. Prenaient part à ces rapports:

- le Cdt du Bat PA 10 chargé de la préparation et de la sûreté,

- le Cdt du Bat PA 5 (troupe engagée).

- le chef de l'EM cantonal de défense,

le chef cantonal de la protection civile et

 le chef local de la protection civile de Neuchâtel.

EM de l'exercice

L'Ar ter 16 en tant qu'instance supérieure exerce le renforcement de l'engagement de la protection civile de la ville de Neuchâtel par la Cp PA 101 renforcée (faisant partie du Bat PA 5).

Buts

1. Généraux

Mise à l'épreuve de la collaboration civile/militaire. Exercer la position d'attente d'une Cp PA renforcée avant un engagement.

Cadres

Niveau de l'appréciation de la situation et de la décision.



Troupe

Valeur d'un engagement tactique et technique sans préparation.

PC

Exercer son engagement sur un objectif réel et la collaboration avec la troupe.

Engagement

Nous n'entrerons pas dans le détail de l'engagement de la Cp 101 qui, après les travaux d'entrée en service, a pris une position d'attente au stand de Plaines-Roches le lundi 21 juin 1982. Au niveau de la protection civile de la ville de Neuchâtel, nous avions mis sur pied pour ce lundi 21 juin 1982 dès 08h00 un détachement comprenant deux sections PL/CF, un groupe de transmissions, un groupe de soutien, un groupe de sanitaires ainsi que l'EM du secteur 2 avec tous les chefs de service intéressés. Le programme de la journée du lundi a été essentiellement consacré à un rafraîchissement des connaissances ainsi qu'au renforcement de la motivation du personnel mis sur pied. Les cadres et le personnel ont été licenciés en fin de journée. Mardi 22 juin 1982, le personnel de la protection civile est entré en service à 07h30 et a recu de la part du chef de secteur une information sur la situation générale et la situation particulière en ville de Neuchâtel en ce mardi matin. Il a reçu l'ordre de prendre une position d'attente à Pierre-à-Bot en vue d'un engagement éventuel. A 08h00, l'EM du secteur 2 était opérationnel et prenait un premier contact avec l'EM cantonal de défense qui, lui aussi, était opérationnel dès 07h30. La direction de l'exercice, composée du Cdt de l'Ar ter 16, du chef de l'EM cantonal de défense, de l'adjoint au chef cantonal de la protection civile et du chef local de Neuchâtel, a décidé de scinder l'exercice en deux phases qui étaient les suivantes:

Première phase

Mise à feu de la dépendance du Grand Hôtel de Chaumont aux environs de 08.30 h et avis de sinistre à la protection civile de Neuchâtel. Intervention du détachement sur cet objectif avec dégagement de cinq blessés.

Deuxième phase

Mise à feu de Grand Hôtel de Chaumont. Engagement de la réserve de la protection civile à Chaumont et demande immédiate de renforts de l'armée.

Dès l'avis de sinistre, le chef de secteur a engagé le détachement prévu à cet effet, qui a fait route sur Chaumont. Environ 20 minutes plus tard, les premiers éléments de la protection civile arrivaient sur place, dont le chef de détachement qui, après une appréciation de la situation, prenait la décision d'engager une section sur le premier objectif en vue de se frayer un cheminement dans les décombres pour le sauvetage des cinq personnes ensevelies. Cette première phase s'est déroulée normalement, à la satisfaction des arbitres. Alors que la première phase était en voie d'achèvement, la mise à feu du deuxième objectif (Grand Hôtel) a été faite et, compte tenu de l'importance de l'objectif, le chef de détachement (chef de la place sinistrée) a immédiatement demandé au chef de secteur un renfort des troupes PA. Le chef de secteur a transmis cette demande à l'EM cantonal de défense (selon la nouvelle conception 83 sur l'engagement des troupes PA). La demande a été transmise ensuite au Cdt de l'Ar ter 16, qui a décidé l'engagement de la Cp 101. Attendu que cette Cp PA était en degré de préparation 3. Etant donné



Exercice à Chaumont NE: Mise à feu du Grand Hôtel de Chaumont. Engagement de la réserve de la protection civile.

(Photos: Royal Agency SA, Fribourg)

l'éloignement de l'objectif ainsi que la dénivellation entre la position d'attente et la place sinistrée, il a fallu plus d'une heure pour ce que les premiers éléments de reconnaissance la Cp PA 101 se présentent au point de rencontre. Le chef de détachement a présenté au Cdt de Cp une orientation parfaite de la situation. Il a fixé les objectifs de chacune des troupes engagées ainsi que les axes d'attaque. La Cp PA 101 est alors intervenue et l'on a vu côte à côte la protection civile et l'armée collaborer au sauvetage de dix personnes ensevelies dans les décombres. En fin d'exercice, il a été fait appel aux chiens de catastrophe attribués au Bat PA 5.

Critique

Lors de la critique commune protection civile/armée faite par le Lt Col Stehlin, directeur d'exercice, en présence du Cdt de la zone ter 1, le brigadier Planche, il a été relevé tout d'abord le thème et les buts de l'exercice. Le directeur de l'exercice a ensuite relevé la bonne organisation, la rapidité ainsi que l'efficacité des éléments de la protection civile. Il a relevé également l'efficacité et les gros moyens à disposition des troupes PA

et s'est finalement déclaré satisfait de l'engagement commun, les buts fixés ayant été atteints.

Malheureusement, les objectifs qui étaient importants en soi n'ont pas été préparés à notre satisfaction puisqu'il n'a pas été possible de mettre le feu dans les bâtiments, mais seulement à l'extérieur de ceux-ci. L'objectif manquait dès lors d'envergure par rapport aux effectifs engagés.

Enseignements à tirer

- Au fil des années et en fonction des exercices communs qui sont organisés, la protection civile a acquis son droit de cité et peut démontrer vis-à-vis de l'armée son efficacité.
- La préparation commune protection civile/armée de tels exercices permet d'apprendre à mieux se connaître et à mieux s'estimer en vue d'actions communes pour le bien de nos populations.
- Compte tenu de l'absence ou des faibles moyens de transport à disposition de la protection civile, de tels exercices, qui nécessitent des déplacements importants, doivent être minutieusement préparés.

- Malgré leur faible degré de préparation et leur manque d'entraînement temps de guerre.

- pratique, nos formations PL/CF, si elles sont bien encadrées, remplissent parfaitement leur mission.
- Les liaisons entre la place sinistrée et l'EM de secteur doivent absolument être assurées pour un déroulement normal des opérations.
- Il faut profiter de tels exercices pour entraîner nos EM de secteur ou locaux à la recherche du renseignement, à l'information, à la prise de décisions et à la donnée d'ordres.
- Les liaisons avec nos partenaires en cas de crise ou de guerre (EM cantonal de défense) doivent être exercées afin d'améliorer encore la conduite des opérations.

Conclusion

Nous sommes très heureux d'avoir une nouvelle fois pu mettre sur pied, en collaboration avec l'armée, un tel exercice. Une nouvelle fois, nous avons pu contrôler le degré de préparation de nos détachements et de nos différents services. Nous pourrons ainsi améliorer sans cesse nos prestations et maintenir une certaine image de marque de la protection civile dans sa collaboration aux opérations de sauvetage en temps de paix comme en temps de guerre.